



Conseil économique et social

Distr. générale
22 janvier 2020
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution
atmosphérique transfrontière à longue distance

Organe directeur du Programme concerté de surveillance
continue et d'évaluation du transport à longue distance
des polluants atmosphériques en Europe

Groupe de travail des effets

Quatrième session commune
Genève, 10-14 septembre 2018

Rapport de la quatrième session commune de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
A. Participation	3
B. Questions d'organisation	4
C. Élection du Bureau	4
II. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets	4
III. Appel à la communication de données	5
IV. État d'avancement des activités prévues pour 2018 et développement des activités relatives aux effets	5
A. Effets de la pollution atmosphérique sur la santé	5
B. Charges critiques et autres questions relatives à la modélisation et à la cartographie	6
C. Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, l'environnement et les cultures	6
V. Sessions thématiques	9
A. Enseignements tirés des sessions thématiques de 2017	10
B. Effets des émissions d'ammoniac et stratégies d'atténuation	10
C. Pollution par les métaux lourds, en particulier par le mercure	11



VI.	Partage d'informations et coopération avec d'autres organisations et programmes internationaux	12
VII.	Ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique	12
VIII.	Progression des activités déployées au titre du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe en 2018, et activités à venir	14
	A. Émissions.....	14
	B. Mesures et modélisation	17
	C. Modèles d'évaluation intégrée	19
	D. Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère	20
IX.	Plan de travail pour 2018-2019 relatif à l'application de la Convention	21
	A. Recommandations du groupe chargé de l'examen des politiques.....	21
	B. Actualisation des mandats des centres et des équipes spéciales	21
	C. Mise à jour des stratégies pour les programmes scientifiques au titre de la Convention	21
X.	Questions financières et budgétaires	22
	A. Financement du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.....	22
	B. Financement des activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme de l'EMEP	22
XI.	Clôture de la quatrième session commune	23

I. Introduction

1. L'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et le Groupe de travail des effets de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont tenu leur quatrième session commune du 10 au 14 septembre 2018 à Genève.

A. Participation

2. Ont participé à la session les représentants des Parties à la Convention ci-après : Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Italie, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Tchéquie, Ukraine et Union européenne. Un représentant du Tadjikistan était également présent.

3. Étaient également présents les représentants des cinq centres de l'EMEP, à savoir le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) ; le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) ; le Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE) ; le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) ; et le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O). Étaient aussi présents les représentants des centres et organismes scientifiques suivants rattachés au Groupe de travail des effets : le Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique (PIC-Modélisation et cartographie) et son Centre de coordination pour les effets (CCE) ; le Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique ; l'Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (Équipe spéciale de la santé) ; le Centre du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les cours d'eau et les lacs (PIC-Eaux) ; le Centre du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels (PIC-Matériaux) ; le Centre de coordination du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures (PIC-Végétation) ; le Centre du Programme international concerté de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (PIC-Surveillance intégrée) ; et le Centre de coordination du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (PIC-Forêts). Étaient également présents les Présidents de l'Organe exécutif de la Convention et du Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

4. Étaient également présents des représentants des organisations internationales suivantes : le Programme arctique de surveillance et d'évaluation (AMAP) ; le Centre commun de recherche de l'Union européenne ; l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) ; le Bureau européen de l'environnement (BEE) ; l'Institute for Advanced Sustainability Studies ; le secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure ; le Centre du Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est (EANET) ; le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et son Bureau régional pour l'Europe ; l'Organisation météorologique mondiale.

B. Questions d'organisation

5. M^{me} Laurence Rouïl (France), Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP, et M^{me} Isaura Rábago (Espagne), Présidente du Groupe de travail des effets, ont coprésidé la session. À l'invitation des coprésidentes, les participants ont adopté l'ordre du jour de la session (ECE/EB.AIR/GE.1/2018/1-ECE/EB.AIR/WG.1/2018/1)¹.

6. L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets ont ensuite adopté le rapport de leur troisième session commune (ECE/EB.AIR/GE.1/2017/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2017/2).

C. Élection du Bureau

7. Suite aux élections, M^{me} Rouïl a été réélue à la présidence de l'Organe directeur de l'EMEP. M. Xavier Querol (Espagne), M^{me} Sonja Vidič (Croatie) et M. Rudolf Weber (Suisse) ont été réélus vice-présidents. Tous les membres du Bureau ont été élus pour une durée de deux ans.

8. Suite aux élections, M^{me} Rábago (Espagne) a été réélue à la présidence du Groupe de travail des effets. M^{me} Alessandra De Marco (Italie) et M^{me} Vidič (Croatie) ont été élues nouvelles vice-présidentes, et M^{me} Sabine Augustin (Suisse), M. Jesper Bak (Danemark), M. Thomas Dirnböck (Autriche) et M^{me} Gudrun Schuetze (Allemagne) ont été réélus vice-présidents. Tous les membres du Bureau ont été élus pour une durée de deux ans.

II. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets

9. Présentant les points saillants de la trente-septième session de l'Organe exécutif de la Convention (Genève, 11-14 décembre 2017), le président de l'Organe exécutif a noté qu'un groupe d'experts ad hoc (groupe d'examen des politiques) avait préparé un projet de réponse politique au rapport d'évaluation de 2016 au titre de la Convention², qui contribuerait à la révision de la stratégie à long terme pour la mise en œuvre de la Convention. On s'attendait que le projet de stratégie soit débattu et approuvé par l'Organe exécutif à sa trente-huitième session (Genève, 10-14 décembre 2018). Les Parties ont également rendu compte des progrès accomplis dans la voie de la ratification des trois plus récents protocoles à la Convention.

10. Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen a rendu compte de la cinquante-sixième session du Groupe de travail (Genève, 22-25 mai 2018), en mettant l'accent sur les débats ayant porté sur : les progrès dans la mise en œuvre du plan de travail 2018-2019 ; l'état de la ratification des protocoles à la Convention ; la mise à jour de la stratégie à long terme pour la Convention ; le partage d'informations par les Parties concernant les politiques, les stratégies et les mesures de lutte contre la pollution atmosphérique ; et les projets de mandats révisés de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques et de l'Équipe spéciale de l'azote réactif. S'agissant des enjeux politiques actuels, une réunion thématique a eu lieu sur la combustion du bois à usage ménager et la pollution atmosphérique.

11. Les Coprésidentes ont présenté un résumé des travaux des Bureaux de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (ECE/EB.AIR/GE.1/2018/9-ECE/EB.AIR/WG.1/2018/20), en soulignant la mise en œuvre du plan de travail 2018-2019 ainsi que l'examen de nouvelles questions d'ordre budgétaire et scientifique.

¹ Les informations et la documentation relatives à la réunion, y compris les documents informels et les exposés, sont disponibles sur la page Web de la réunion (<http://www.unece.org/index.php?id=45539>).

² Commission économique pour l'Europe (CEE), *Towards Cleaner Air. Scientific Assessment Report 2016* (Odder, Danemark, Naryana Press, 2016).

III. Appel à la communication de données

12. Un coprésident du PIC-Matériaux a fait le point sur l'appel lancé pour la communication de données relatives à l'inventaire et à l'état des biens menacés sur les sites inscrits sur la liste du patrimoine culturel mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Une évaluation des risques de corrosion et d'encrassement dus à la pollution atmosphérique avait été réalisée pour vingt et un monuments uniques dans divers sites de six pays d'Europe (Croatie, Allemagne, Italie, Norvège, Suède et Suisse) figurant sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. La corrosion du calcaire était un facteur de risque dans cinq monuments, l'encrassement du calcaire dans neuf monuments, la corrosion du cuivre dans six monuments et l'encrassement du verre dans treize des vingt et un monuments considérés dans l'étude. Les matières particulaires (PM₁₀) avaient été désignées comme facteur de risque à la fois pour la corrosion et l'encrassement du calcaire, tandis que l'acide nitrique (HNO₃) avait seulement été retenu pour la corrosion. L'effet combiné du dioxyde de soufre et de l'ozone avait été identifié comme un facteur de risque pour le cuivre. Les PM₁₀ et l'oxyde d'azote avaient été identifiés comme des facteurs de risque importants pour l'encrassement du verre sur la plupart des sites. L'application du modèle EMEP/CSM-O à la nouvelle résolution de 0,1° x 0,1° de longitude/latitude faisait partie de l'évaluation. La bonne concordance observée entre les dommages prévus sur la base des données locales et sur celle des données modélisées suggérait que les données de l'EMEP pourraient raisonnablement être utilisées pour des évaluations de risques similaires.

13. L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets :

a) Ont accueilli avec satisfaction les informations concernant les progrès considérables de l'appel à la communication de données lancé par le PIC-Matériaux ;

b) Ont noté que le rapport d'évaluation des risques était utile pour une évaluation plus approfondie du coût des dommages matériels sur les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO.

IV. État d'avancement des activités prévues pour 2018 et développement des activités relatives aux effets

A. Effets de la pollution atmosphérique sur la santé

14. Une représentante de l'Équipe spéciale de la santé/OMS a présenté les points saillants de la vingt et unième réunion de l'Équipe spéciale (Bonn, Allemagne, 16 et 17 mai 2018), qui a été centrée sur les mises à jour des politiques nationales et internationales pertinentes ; les progrès de la recherche concernant les effets sur la santé de la pollution atmosphérique ; la communication et les messages de santé publique concernant la pollution de l'air, les méthodes, les outils et le renforcement des capacités ; et les activités prévues dans le cadre du plan de travail 2018-2019. Au nombre des réalisations, on pouvait citer les progrès réalisés dans l'actualisation des lignes directrices de l'OMS sur la qualité de l'air au niveau mondial. Les participants à la réunion avaient également examiné les progrès de la recherche concernant les effets de la pollution atmosphérique sur la santé, notamment les travaux des États membres sur les effets imputables à l'oxyde d'azote. Une nouvelle étude sur le modèle de mortalité liée à l'exposition à la pollution dans le monde et la modélisation de la qualité future de l'air en Europe avait en outre été présentée. S'agissant de la mise en application de la Déclaration de la sixième conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, « l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur pour tous », qui en était le moteur, restait une priorité d'action dans les États membres, passant notamment par la mise en œuvre de la Convention et la promotion de la ratification et de la mise en œuvre de ses protocoles pertinents. L'intervenante a également fait état de la création d'un groupe de travail chargé d'assurer la liaison avec le siège de l'OMS et d'autres groupes créés au sein du Groupe de travail des effets afin de discuter de la rationalisation des approches méthodologiques devant permettre d'évaluer les effets de la pollution atmosphérique sur la santé.

15. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont pris note de l'avancement du projet en cours visant à mettre à jour les lignes directrices de l'OMS sur la qualité de l'air dans le monde et ont recensé d'autres possibilités de collaboration renforcée entre la Convention et l'OMS.

B. Charges critiques et autres questions relatives à la modélisation et à la cartographie

16. L'Allemagne a fait état des progrès réalisés dans la mise en place d'un successeur du CCE à l'Agence allemande pour l'environnement (UBA), lequel devrait être opérationnel en 2019. Le transfert des données et de la page web entre l'Institut national de la santé publique et de l'environnement (RIVM, Pays-Bas – ancien hôte du CCE) et l'UBA était en cours. Toutes les données soumises en réponse à l'appel à la communication de données de 2017 avaient été prises en compte. Une réunion technique sur l'évaluation des données se tiendrait en octobre 2018.

17. Le Président de l'Équipe spéciale du PIC-Modélisation et cartographie a rendu compte des résultats de la trente-quatrième réunion de l'Équipe spéciale, organisée conjointement avec la dix-huitième réunion du Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique (JEG DM) (Berne, 18-20 avril 2018). La réunion avait été centrée sur les évaluations des effets de la pollution atmosphérique et des interactions avec les changements climatiques, la biodiversité et les services écosystémiques. Le Président de l'Équipe spéciale a noté que les charges critiques empiriques actuelles concernant les données sur l'azote remontaient à 2010-2011 et a recommandé qu'une révision des charges critiques soit incluse dans le plan de travail de la Convention 2020-2021.

18. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

- a) Se sont félicités des informations fournies par l'Allemagne sur les progrès réalisés dans la mise en place d'un successeur au CCE et ont réaffirmé l'importance des travaux du CCE pour l'ensemble de la Convention ;
- b) Ont recommandé qu'une révision des charges critiques empiriques concernant l'azote soit incluse dans la partie scientifique du plan de travail de la Convention pour 2020-2021 ;
- c) Ont recommandé que les centres nationaux de liaison et le successeur du CCE poursuivent le travail de recherche-développement concernant les charges critiques pour la biodiversité.

C. Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, l'environnement et les cultures

19. Le Directeur du PIC-Matériaux a fait rapport sur les faits nouveaux et les résultats de la trente-quatrième réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Matériaux (Zagreb, 25-27 avril 2018). Les principaux points abordés lors de la réunion ont été :

- a) L'appel à la communication de données relatives aux sites du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- b) Les tendances en matière de pollution, de corrosion et d'encrassement ;
- c) Les activités futures, axées sur la coopération avec l'EMEP.

20. L'analyse des tendances en matière d'exposition initiée en 2017 avait inclus : quatre nouveaux matériaux pour la quantification des effets de l'encrassement – le calcaire, le marbre et deux matériaux ayant reçu un traitement en continu de couleur blanche et brune ; et deux nouveaux sites d'essai à Split, en Croatie, et à Zagreb. Les activités futures retenues comme importantes pour le PIC-Matériaux avaient été : la mise à jour du manuel de cartographie pour y inclure les fonctions doses-réactions et les niveaux cibles pour l'encrassement, et l'actualisation des fonctions doses-réactions pour le zinc, compte tenu des nouvelles données provenant d'expositions récentes. Au cours de la discussion sur la

poursuite de la coopération avec l'EMEP, il avait été dit qu'il serait très utile que l'EMEP fournisse le pH des données de précipitation en tant que produit de modèle.

21. Un représentant du Centre de coordination du PIC-Forêts a résumé les résultats présentés à la trente-quatrième réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Forêts (Riga, 23-25 mai 2018) et à la septième conférence scientifique du PIC-Forêts (Riga, 21-23 mai 2018). La réunion de l'Équipe spéciale a été l'occasion de présenter les deux premiers numéros de la publication « ICP Forests Brief », laquelle avait été approuvée en tant que support d'information condensé. La contribution du Centre de coordination du programme à la directive de l'Union européenne sur les plafonds d'émission nationaux³ avait été reconnue et son soutien continu avait suscité des marques de reconnaissance. Enfin, il avait été décidé de préparer un ensemble ouvert de métadonnées de parcelles du PIC-Forêts favorisant l'accès aux données de surveillance. L'action de sensibilisation concernant EANET serait intensifiée à l'avenir par le biais d'activités communes. Les membres du PIC-Forêts avaient publié 21 articles scientifiques entre mai 2017 et juin 2018, lesquels contenaient des données extraites de la base de données du PIC-Forêts. Certaines des conclusions de ces documents avaient été mises en évidence dans le rapport intérimaire du Centre de coordination du programme comme étant particulièrement pertinentes au regard des questions soulevées récemment en rapport avec l'environnement (ECE/EB.AIR/GE.1/2018/11-ECE/EB.AIR/WG.1/2018/4, par. 15). Le Président a fait état des progrès réalisés dans la mise en place d'un portail web commun du Groupe de travail sur les effets⁴, développé par l'université d'Aarhus (Danemark) en collaboration avec tous les PIC et l'Équipe spéciale de la santé.

22. Le chef de l'Équipe spéciale du PIC-Eaux a présenté les points saillants de la troisième réunion de l'Équipe spéciale organisée conjointement avec le PIC-Surveillance intégrée (Varsovie, 7-9 mai 2018), autour des rapports les plus récents du PIC-Eaux. Les recommandations du rapport thématique sur le mercure de 2017⁵ avaient été utilisées pour fournir des lignes directrices en matière de surveillance des poissons d'eau douce dans le cadre de la Convention de Minamata, et ce rapport avait été utilisé comme contribution aux sessions sur la surveillance du mercure tenues lors de la Conférence des Parties (COP-1) de la Convention de Minamata (Genève, 24-29 septembre 2017). L'utilité du PIC-Eaux au regard de la Directive sur les plafonds d'émission nationaux avait été soulignée, dans la mesure où il s'agissait du seul réseau de surveillance spécifiquement destiné à surveiller les effets de la pollution atmosphérique sur les eaux douces. Dans de nombreux pays, les stations du réseau PIC-Eaux avaient été mises à profit pour satisfaire aux obligations de la Directive. Les spécialistes du PIC-Eaux et du PIC-Surveillance intégrée, ayant jugé utile cette réunion conjointe, avaient décidé de tenir à nouveau une réunion conjointe à Helsinki, du 4 au 6 juin 2019.

23. Le Directeur du Centre du PIC-Eaux a présenté le tout dernier rapport du PIC-Eaux, consacré à l'évaluation régionale de l'étendue actuelle de l'acidification des eaux de surface en Europe et en Amérique du Nord⁶. L'état actuel de l'acidification des eaux de surface avait été évalué sur la base des rapports des pays, des données de surveillance, des données sur les charges critiques et les dépassements, des cartes de la sensibilité à l'acide et des dépôts, et des données communiquées au titre de la Directive-cadre sur l'eau de l'Union

³ Directive (UE) 2016/2284 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la Directive 2003/35/CE et abrogeant la Directive 2001/81/CE, *Journal officiel de l'Union européenne*, L. 344 (2016), p. 1 à 31.

⁴ Voir www.unece-wge.org/.

⁵ Hans Fredrik Veiteberg Braaten et Staffan Åkerblom, « Spatial and temporal trends of mercury in freshwater fish in Fennoscandia (1965-2015) », Rapport No. 132/2017 du Programme international concerté PIC-Eaux (Oslo, Norwegian Institute for Water Research, 2017). Disponible à l'adresse suivante : www.icp-waters.no/category/reports.

⁶ Kari Austnes et al., « Regional assessment of the current extent of acidification of surface waters in Europe and North America », ICP Waters report No. 135/2018 (Oslo, Norwegian Institute for Water Research, 2018). Disponible à l'adresse suivante : www.icp-waters.no/category/reports.

européenne⁷. Le phénomène d'acidification était encore observé dans de nombreux pays, avec une ampleur et une gravité variables. Les cartes de la sensibilité à l'acide et des dépôts suggéraient une acidification des eaux de surface dans des régions et des pays pour lesquels aucune donnée ou rapport n'avait été fourni en vue de la présente évaluation. Les programmes nationaux de surveillance actuels évaluaient avec une précision variable l'étendue spatiale de l'acidification et l'évolution de la régénération des différents sites acidifiés. Les exigences de surveillance prévues par la Directive sur les plafonds d'émission nationaux devaient avoir pour effet d'inverser la diminution du nombre de sites de surveillance récemment observée dans certains pays. La régénération chimique en réponse à la réduction des dépôts acides pourrait être lente, et la régénération biologique pourrait de ce fait accuser un retard important. Malgré les efforts importants et efficaces déployés en Europe et en Amérique du Nord pour réduire l'acidification des eaux de surface, la pollution atmosphérique posait toujours une menace pour les écosystèmes d'eau douce.

24. Un coprésident du PIC-Surveillance intégrée a présenté les principales activités du Programme, l'état d'avancement du plan de travail 2018-2019 et les activités prévues dans un avenir proche. Le principal résultat scientifique avait été la publication de deux articles scientifiques sur :

a) L'évolution à long terme de la chimie (sulfates et azote inorganique) des dépôts atmosphériques et des eaux de ruissellement, et de l'acidité des bassins versants forestiers en Europe, en lien avec les changements au niveau des émissions et des conditions hydrométéorologiques ;

b) La réaction modélisée du carbone, de l'azote et du pH du sol à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques. En outre, deux autres documents scientifiques avaient été soumis, dont l'un concluait que la diminution des dépôts d'azote dans le cadre des objectifs de réduction des émissions fixés par la législation actuelle jusqu'en 2030 n'entraînerait pas de rejet dû à l'eutrophisation dans la phytocénose.

25. Les activités prévues en 2018-2019 comprenaient un rapport sur la modélisation dynamique des impacts des dépôts et des scénarios de changements climatiques sur la végétation au sol, ainsi que trois articles scientifiques sur :

a) Les liens entre le dépassement des charges critiques et les indicateurs empiriques de l'incidence sur les écosystèmes ;

b) Les tendances en matière de concentrations et de flux de métaux lourds sur les sites du PIC-Surveillance intégrée en Europe, en coopération avec le PIC-Eaux ;

c) Les effets, sur les processus de l'azote, des caractéristiques inhérentes aux bassins versants, du climat et de l'hydrologie. Les développements ultérieurs incluraient une utilisation accrue et mieux concertée des données de l'EMEP dans les évaluations des données du PIC-Surveillance intégrée, et une coopération approfondie avec le programme de recherche à long terme sur les écosystèmes (LTER)-Europe, notamment en invitant les pays non inclus dans le programme LTER à y adhérer en utilisant les sites nationaux LTER établis et opérationnels.

26. Le Président de l'Équipe spéciale du PIC-Végétation a rendu compte de l'état d'avancement des éléments du plan de travail 2018 et des éléments prévus pour 2019 et au-delà, notamment :

a) Les progrès réalisés sur le plan de la validation de l'indice d'humidité du sol inclus dans le modèle EMEP sur la base des mesures de l'humidité du sol spécifiques au site (avec le CSM-O) ;

b) Les éléments de preuves disponibles concernant l'incidence de l'ozone sur les cultures dans les régions en développement ;

⁷ Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, *Journal officiel de l'Union européenne*, L. 327 (2000), p. 1 à 72.

c) L'évaluation des risques de pertes de rendement des cultures dues à la pollution par l'ozone (avec le CSM-O), basée sur les flux mondiaux, en comparaison avec le risque de pertes de rendement dues à d'autres formes de stress ;

d) La mise en place d'un réseau PIC-Végétation-Asie, dans un premier temps pour surveiller l'incidence de l'ozone sur les cultures (activité de sensibilisation) ;

e) Les résultats de l'enquête 2015-2016 sur les concentrations de métaux lourds, d'azote et de polluants organiques persistants (POP) dans les mousses ;

f) Les contributions du PIC-Végétation à la mise en œuvre de la surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes dans le cadre de la directive révisée sur les plafonds d'émission nationaux.

27. Le Président du JEG DM a passé en revue les progrès réalisés par le Groupe d'experts au cours des douze derniers mois et a résumé certains messages clefs de sa dix-septième réunion (Sitges, Espagne, 25-27 octobre 2017) et de sa dix-huitième réunion en avril 2018, qui avait été organisée conjointement avec la trente-quatrième réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Modélisation et cartographie. Le Groupe d'experts a travaillé sur la modélisation dynamique de l'eutrophisation et de l'acidification et a même voulu couvrir la modélisation des métaux lourds et les effets de l'ozone. Jusqu'à présent, l'accent avait été mis sur la modélisation des effets des dépôts d'azote sur la biodiversité dans les habitats amplement couverts par la surveillance actuelle dans le cadre de la Convention, tels que les eaux douces et les forêts, ainsi que d'autres habitats moins bien couverts (plusieurs types d'habitat « Natura 2000 », dont les dunes de sable, les landes et les tourbières, notamment). Le Président du Groupe d'experts a souligné que le Groupe avait bénéficié de la participation de plusieurs PIC et que l'organisation de réunions conjointes était un succès qui renforçait encore la coopération au sein du Groupe de travail des effets.

28. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont noté que les rapports relatifs à l'évaluation des progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2018-2019 avaient été établis en temps voulu par les centres relevant du Groupe de travail des effets et qu'ils avaient tous été publiés sur leurs sites Web respectifs ;

b) Ont accueilli avec grand intérêt les résultats concrets des activités déployées par l'ensemble des centres et des équipes spéciales PIC et par le Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique, ainsi que les messages clefs en découlant, tels qu'ils ont été présentés à la session et résumés dans le rapport commun de 2018 (ECE/EB.AIR/GE.1/2018/3-ECE/EB.AIR/WG.1/2018/3), et se sont dits favorables à la poursuite de leurs travaux au cours des années à venir ;

c) Ont pris note de la demande du PIC-Matériaux visant à ce que l'EMEP envisage la possibilité de fournir des données sur le pH comme résultat de modélisation ;

d) Se sont félicités de la coopération précieuse et fructueuse avec l'Union européenne en matière de surveillance des écosystèmes dans le cadre de la Directive sur les plafonds d'émission nationaux ;

e) Ont recommandé de poursuivre les travaux relatifs à la création d'un portail commun du Groupe de travail afin de mieux promouvoir les activités relatives aux effets et d'améliorer l'accès aux informations, aux données et aux publications pertinentes, et ont demandé que la question soit approfondie et examinée plus avant à la prochaine réunion des bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail, en mars 2019.

V. Sessions thématiques

29. Des sessions thématiques conjointes ont été organisées pour débattre trois questions : les enseignements tirés des sessions thématiques tenues en 2017 (sur l'établissement de liens entre les différentes échelles spatiales, de l'hémisphère aux échelles régionale, nationale, locale et urbaine, et sur la surveillance des écosystèmes à long terme) ; les effets des émissions d'ammoniac et les stratégies d'atténuation ; et la pollution par les

métaux lourds, en particulier par le mercure. Ces débats ont permis aux centres et aux équipes spéciales de l'EMEP, ainsi qu'aux programmes internationaux concertés, de présenter les résultats et les conclusions de leurs travaux en rapport avec les principales questions examinées.

A. Enseignements tirés des sessions thématiques de 2017

30. Lors d'une discussion sur les enseignements tirés des débats thématiques tenus en 2017, animée par M^{me} Rouïl (France), les participants ont dégagé les points suivants :

a) *Établissement de liens entre les échelles* : suite à la discussion qui a eu lieu lors de la session thématique sur les liens entre les échelles, les travaux aux échelles locale et hémisphérique ont été inclus dans le plan de travail de l'Équipe spéciale sur les modèles d'évaluation intégrée. Au cours de sa cinquante-sixième session, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen avait appuyé la suggestion d'élargir le mandat de l'Équipe spéciale pour y inclure la modélisation de l'évaluation à plusieurs échelles et à plusieurs objectifs. Cette modélisation viserait des stratégies politiques rentables combinant des actions internationales, nationales et locales, et inclurait des liens entre la politique de qualité de l'air et d'autres processus politiques (par exemple, sur les objectifs de développement durable, le climat, la biodiversité et l'alimentation). Par ailleurs, la méthode fondée sur les flux d'ozone était en cours d'intégration dans le modèle d'interaction et de synergie entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique (modèle GAINS) ;

b) *Surveillance des écosystèmes* : à la suite des discussions menées lors de la session thématique sur la surveillance des écosystèmes, l'avenir de la surveillance des effets, y compris la communication d'informations au titre de la Directive sur les plafonds d'émission nationaux, a été examiné lors de l'atelier Saltsjöbaden VI (Göteborg, Suède, 19-21 mars 2018). Les discussions ont souligné la nécessité d'élargir la couverture des types d'écosystèmes pour inclure les espaces naturels exposés à la lumière comme les landes, les prairies, les tourbières et les dunes. En outre, dans les travaux futurs, il serait important d'inclure des données expérimentales, d'assurer une coordination avec les rapports attendus au titre de la Directive, d'établir des liens avec d'autres réseaux comme LTER et de coopérer avec le Forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche. Certaines de ces priorités avaient été incluses dans la proposition de stratégie à long terme révisée pour la Convention qui serait examinée à la trente-huitième session de l'Organe exécutif.

31. Les participants ont examiné les résultats des sessions thématiques de 2017, souligné l'utilité de discussions approfondies et ciblées sur la base de contributions fournies par plusieurs centres et équipes spéciales, et recommandé diverses actions supplémentaires à inclure dans la partie scientifique du plan de travail 2020-2021.

B. Effets des émissions d'ammoniac et stratégies d'atténuation

32. L'objectif principal de la session était de recueillir des suggestions et des contributions pour un rapport d'évaluation de l'ammoniac qui avait été demandé par l'Organe exécutif. La question de savoir ce qu'un tel rapport d'évaluation pourrait ajouter aux documents produits dans le passé par l'Équipe spéciale de l'azote réactif a été soulevée. Par rapport aux oxydes de soufre et d'azote, les réductions des émissions d'ammoniac au cours des vingt dernières années avaient été très limitées et le Protocole modifié relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) ne permettait pas d'entrevoir davantage que de modestes réductions supplémentaires des émissions d'ammoniac. Les questions du coût de l'inaction (c'est-à-dire de l'absence de nouvelles réductions) et des informations requises pour engager une action ont été soulevées.

33. Lors d'un débat sur l'ammoniac – animé par M. Rob Maas (Pays-Bas, coprésident de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée) – les participants :

a) Ont noté qu'il existait actuellement des preuves solides et une compréhension scientifique solide du rôle de l'ammoniac dans la formation de particules secondaires. Les émissions d'ammoniac avaient entraîné à la fois une perte de biodiversité et, via l'exposition à des particules secondaires, des risques pour la santé. En raison de ce lien avec les dommages pour la santé, l'on pouvait s'attendre que les coûts de l'inaction dépassent largement ceux des mesures de réduction. Les mesures visant à réduire la perte d'éléments nutritifs et à remplacer l'utilisation d'engrais chimiques par l'épandage de fumier à faible émission pourraient même permettre de réaliser des économies et de contribuer à une agriculture plus efficace ;

b) Ont recommandé d'inclure dans le rapport d'évaluation de l'ammoniac les enseignements qui pourraient être tirés des Parties ayant déjà réussi à réduire sensiblement les émissions d'ammoniac. Les données relatives aux émissions d'ammoniac communiquées par les Parties étaient fréquemment révisées et étaient moins fiables que celles relatives aux émissions d'oxydes de soufre ou d'azote, par exemple. Il convenait donc d'améliorer les estimations des émissions d'ammoniac, en particulier dans la région orientale couverte par la Convention.

34. Des représentants du CCC (Danemark), du CSM-O et de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation ont contribué à ce débat.

C. Pollution par les métaux lourds, en particulier par le mercure

35. L'objectif principal de la session était d'améliorer la compréhension des effets des métaux lourds, de la source à l'accumulation. Les participants se sont interrogés sur la manière dont la science et la politique pourraient interagir à partir de la Convention sur la pollution atmosphérique et de la Convention de Minamata, et sur le type de synergies qui pourrait en résulter. L'un des principaux objectifs de la session était d'identifier les lacunes dans les connaissances, en mettant l'accent sur la modélisation atmosphérique, les écosystèmes terrestres-aquatiques et la santé humaine. La session a été l'occasion de résumer les travaux menés dans le cadre de la Convention à propos des métaux lourds, en mettant l'accent sur la surveillance et la modélisation.

36. Au cours du débat animé par M. Salar Valinia (Suède, coprésident du PIC-Surveillance intégrée), les participants :

a) Ont noté que les métaux lourds et le mercure étaient un problème mondial et qu'ils touchaient de vastes pans de la région de la CEE. Les effets sur l'écosystème, la biodiversité et la santé humaine étaient bien établis, en dépit des nombreuses lacunes dans les connaissances, compte tenu notamment de l'harmonisation des méthodes de mesure de la santé, de l'effet retard sur les écosystèmes et de l'interaction potentielle avec les changements climatiques et d'autres sources de pollution anthropiques. Le Groupe de travail des effets et l'EMEP devraient collaborer dans de nombreux secteurs afin de mieux mettre à profit les différents savoir-faire pour renforcer les connaissances en ce qui concerne les métaux lourds. Les participants à la session ont recommandé de donner la priorité à des domaines tels que la modélisation à haute résolution, les effets sur les écosystèmes, y compris l'effet de décalage dans le temps, et la mobilisation, la bioaccumulation dans les poissons et les effets sur la santé humaine, en accordant une attention particulière aux effets combinés de facteurs de stress multiples ;

b) Ils ont noté qu'il y avait de nombreuses possibilités de synergies entre la Convention sur la pollution atmosphérique et la Convention de Minamata. Ainsi, la Convention sur la pollution atmosphérique pouvait s'appuyer sur une longue expérience de la surveillance des écosystèmes terrestres et aquatiques, y compris des effets sur la biodiversité et les êtres humains. La longue expérience de ces questions pourrait offrir des connaissances à mettre à profit dans le cadre de l'article 19 et de l'évaluation de l'efficacité dans la Convention de Minamata. En outre, l'harmonisation des méthodes utilisées dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique et de la Convention de Minamata

apporterait des avantages, tels que de meilleures données historiques et une plus grande expansion spatiale des sites de surveillance à l'intérieur et à l'extérieur de la région de la CEE. Les participants à la session ont recommandé que la Convention sur la pollution atmosphérique invite les Parties à inclure des experts dans les différents groupes ad hoc de la Convention de Minamata afin d'assurer le partage des connaissances, l'harmonisation des méthodes et une meilleure compréhension mutuelle des processus dans les deux conventions ;

c) Ont estimé que la modélisation à haute résolution du transport hémisphérique des métaux lourds avait permis d'obtenir un nouvel éclairage sur les points critiques et les zones présentant des taux élevés de pollution. En combinaison avec les données de surveillance, la modélisation à résolution fine pourrait permettre une meilleure évaluation des effets néfastes sur les écosystèmes et sur l'homme. L'une des questions à quoi il faudrait tenter de répondre était celle de savoir quels effets pouvaient avoir les émissions secondaires – de mercure, par exemple – sur les dépôts totaux, et comment elles affectaient les écosystèmes et la santé ;

d) Ont conclu qu'il y avait des avantages substantiels à tirer d'une coopération continue et accrue entre le Groupe de travail des effets et l'EMEP sur le cycle des métaux lourds, en mettant l'accent sur la relation entre la source et l'accumulation.

37. Des contributions à la session ont été fournies par M^{me} Anna Engleryd (Présidente de l'Organe exécutif), M. Eisaku Toda (Secrétariat de la Convention de Minamata) et des représentants du PIC-Surveillance intégrée (avec des contributions du PIC-Forêts et du PIC-Végétation), du PIC-Eaux, du CSM-E et de l'Équipe spéciale de la santé/OMS.

38. L'Organe directeur et le Groupe de travail des effets :

a) Se sont félicités des débats thématiques et ont souligné leur utilité pour identifier les priorités dans les futurs travaux de recherche ;

b) Ont recommandé que les débats thématiques continuent de faire partie des sessions communes futures du Groupe de travail et de l'Organe directeur.

VI. Partage d'informations et coopération avec d'autres organisations et programmes internationaux

39. Les informations présentées par les Parties, les autres organisations et les programmes se trouvent dans le document informel sous le point 11 de l'ordre du jour.

VII. Ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique

40. Le Chef du CIPE a présenté les résultats de l'examen des demandes soumises par les Parties au titre du Protocole de Göteborg concernant les ajustements à apporter aux inventaires aux fins de comparaison avec les émissions nationales totales (voir ECE/EB.AIR/GE.1/2018/10-ECE/EB.AIR/WG.1/2018/21)⁸. En 2018, deux Parties (la Hongrie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) avaient soumis de nouvelles demandes. Pour une autre Partie (l'Espagne), il y avait eu un ajustement avec statut « ouvert » – héritage d'une situation remontant à 2017 –, tandis que sept autres Parties encore (la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, le Luxembourg et l'Espagne) avaient soumis des demandes d'ajustement qui avaient été approuvées avant 2018 (28 cas). Dans tous les cas, les orientations supplémentaires adoptées en 2014 (ECE/EB.AIR/130) avaient aidé les pays à établir leurs demandes, mais il avait fallu recueillir des renseignements supplémentaires pour évaluer toutes les demandes d'ajustement.

⁸ Voir aussi la documentation disponible sur le site Web du CIPE, à l'adresse : http://www.ceip.at/adjustments_gp/adj_country_data/.

41. L'examen des demandes d'ajustement s'était déroulé parallèlement à l'examen de la troisième étape. Le CIPE avait désigné deux examinateurs principaux et huit experts sectoriels choisis dans le fichier d'experts en émissions. Chaque secteur examiné avait ensuite été analysé par deux examinateurs indépendants, tandis que l'examineur principal avait assuré la coordination des travaux afin que la même approche soit appliquée à tous les secteurs, à l'ensemble des Parties et pour chaque année.

42. Lors de la présentation des demandes, les Parties avaient volontairement établi et fourni une « déclaration portant sur la communication de données cohérentes concernant les ajustements approuvés ». Il était recommandé aux Parties de continuer de soumettre chaque année une telle déclaration en même temps que les données communiquées.

43. Le Chef du CIPE a souligné qu'en 2018, les Parties qui avaient présenté des demandes d'ajustement avaient appuyé le processus d'examen par le biais d'un apport en nature, en mettant un expert à disposition. Cet appui technique était bienvenu et les Parties devraient continuer de fournir un appui similaire au cours des années à venir. Faute de quoi, il ne serait peut-être pas possible d'assurer le maintien du processus d'examen des demandes par manque d'examinateurs.

44. Comme indiqué dans le document EB.AIR/GE.1/2018/10-ECE/EB.AIR/WG.1/2018/21, l'équipe d'examen a recommandé que :

a) Soient acceptées les nouvelles demandes d'ajustement pour 2018 présentées par la Hongrie (Agriculture/composés organiques volatils non méthaniques) et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Transport routier/oxydes d'azote) ;

b) Soit rejetée la demande d'ajustement de 2017 de l'Espagne en ce qui concerne les points 3.B Gestion du fumier, 3.D.a.2.a Fumier animal appliqué sur les sols et 3.D.a.3 Urine et fumier déposés pendant le pâturage (ammoniac) ;

c) Soient acceptées les demandes d'ajustement des pays suivants : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande et France, approuvées en 2014-2017 ;

45. Un représentant de l'Espagne a fait une déclaration sur le rapport d'examen concernant l'ajustement des émissions d'ammoniac de l'Espagne. Dans cette déclaration, l'Espagne a attiré l'attention sur les deux points suivants :

a) L'approche actuelle de la procédure d'ajustement fixée par le guide technique ne semblait pas applicable au cas espagnol (comme indiqué dans le rapport). L'Espagne estimait néanmoins que son dossier répondait aux exigences relatives aux demandes d'ajustement fixées par les décisions 2012/3, 2012/4 et 2012/12 de l'organe exécutif. Il serait souhaitable de dissiper tout doute éventuel sur l'approche juridique avant de prendre toute autre décision ;

b) Il convenait en outre de noter que, si la demande d'ajustement était définitivement rejetée, l'Espagne serait mise dans une situation de non-conformité à quoi elle ne pourrait pas remédier avant 2022, l'année d'entrée en application des nouveaux plafonds en la matière. Il lui serait impossible d'y remédier parce que le plafond absolu actuellement en vigueur avait été sous-estimé de 40 % vingt ans plus tôt et qu'il n'était absolument pas possible aujourd'hui de le respecter. Il convenait de rappeler que, dans son exposé, M. Markus Amman (chef du CMEI) avait prévu pour l'Espagne un potentiel de réduction de l'ammoniac de 10 à 15 %, loin des 30 % actuellement prévus qui résultaient de la mise en œuvre des dernières méthodologies. Paradoxalement, l'Espagne respecterait aujourd'hui le plafond de réduction des émissions de 2020 (qui, pour information, se trouvait être plus élevé de 37 % que le plafond de 2010).

46. Compte tenu de tout ce qui précédait, l'Espagne a suggéré d'explorer plus avant les options qui permettraient de clarifier les aspects d'ordre technique et juridique concernant la procédure d'ajustement.

47. L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail ont pris note des présentations concernant l'examen par des experts des demandes d'ajustement des inventaires d'émissions (demandes d'ajustement) et :

a) Ont pris note de la déclaration de l'Espagne – telle qu'elle a été faite au cours de la présente session – en même temps que des réactions positives de certaines délégations concernant la recommandation de l'équipe d'experts de rejeter les dossiers de demande soumis par l'Espagne avec statut ouvert à partir de 2017 et l'examen réalisé en 2018 ;

b) Ont estimé que, d'un point de vue technique, les recommandations de l'équipe d'experts concernant la demande de l'Espagne devraient être approuvées, tout en admettant qu'il pouvait y avoir un problème juridique que ne pouvaient pas résoudre les équipes d'examen technique. En conséquence, l'Organe directeur n'a pas jugé nécessaire de porter la question à l'attention de l'Organe exécutif ;

c) Ont décidé d'approuver toutes les recommandations émises par l'équipe d'experts chargée de l'examen, suite à un échange de vues entre les Parties ;

d) Ont prié les Parties de suivre les recommandations formulées par le CIPE pour préparer et soumettre leurs demandes d'ajustement.

VIII. Progression des activités déployées au titre du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe en 2018, et activités à venir

48. La Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP a invité les participants à examiner les progrès accomplis dans le cadre des activités menées au titre de l'EMEP en application du plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention.

A. Émissions

49. Un coprésident de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions a rendu compte des résultats de la dix-neuvième réunion conjointe de l'Équipe spéciale et du Réseau européen de surveillance et d'information pour l'environnement (EIONET) de l'Agence européenne pour l'environnement (Sofia, 25-27 avril 2018) et d'un atelier technique sur la vérification des émissions qui s'est tenu le premier jour de la réunion. Immédiatement après la réunion de l'Équipe spéciale, une réunion de consultation spéciale a eu lieu – coorganisée par le secrétariat – sur l'élaboration de projections d'émissions dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, avec des participants de huit Parties. Le coprésident a résumé les progrès réalisés dans la mise à jour du modèle de l'annexe I pour la notification des inventaires nationaux d'émissions. D'autres travaux seraient entrepris et l'annexe I actualisée serait examinée à la réunion de 2019 de l'Équipe spéciale et soumise à la cinquième session commune du Groupe de travail des effets et de l'Organe directeur de l'EMEP (Genève, 9-13 septembre 2019). Le Coprésident de l'Équipe spéciale a présenté un résumé des mises à jour prévues du *Guide d'orientation EMEP/AEE pour l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques*. Il était prévu que les chapitres mis à jour soient présentés lors de la prochaine réunion de l'Équipe spéciale (Thessalonique, Grèce, 13-15 mai 2019), puis soumis pour approbation lors de la cinquième session commune.

50. Le Coprésident a présenté un document (document informel au titre du point 14 b) de l'ordre du jour) sur la composante condensable des émissions de particules, qui avait été établi avec l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et en consultation avec d'autres groupes de modélisation au sein de l'EMEP. Ce document contenait la feuille de route conduisant à l'approche privilégiée pour la déclaration des émissions de particules « condensables », et donc les mises à jour nécessaires des orientations techniques existantes. L'objectif à long terme était de normaliser la déclaration des émissions sur la base suivante : la composante condensable des particules devait être incluse dans les

estimations des émissions provenant de la combustion résidentielle et du transport routier et exclue des autres sources. Toutefois, un examen des pratiques actuelles des Parties concernant la notification des particules condensables provenant du secteur du chauffage résidentiel devrait commencer dès que possible avec la mise à jour des modèles de notification des émissions axés sur cette question. Le Coprésident a également présenté les expériences de 2018 relatives à l'examen des inventaires des émissions et aux méthodes et procédures mises à jour (y compris les corrections techniques – à ne pas utiliser pour l'évaluation de la conformité) élaborées par l'Équipe spéciale. Deux documents, l'un sur les méthodes et procédures actualisées et l'autre sur les révisions techniques, ont été soumis en tant que documents informels au titre du point 14 b) de l'ordre du jour). L'Équipe spéciale a exprimé le souhait de travailler plus étroitement avec la communauté des modélisateurs au sein de l'EMEP pour aider à orienter les améliorations à apporter aux inventaires des émissions, tout en notant que les efforts dans ce sens se heurteraient à certaines limites qui tenaient aux contraintes de financement.

51. Le Chef du CIPE a donné des informations concernant l'état de la communication des données d'émission quant à leur exhaustivité et leur cohérence. Au 6 septembre 2018, 48 des 51 Parties avaient soumis des données. Aucune donnée sur les émissions n'avait été reçue de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro ou de la République de Moldova. Le CIPE avait noté que la communication de données en provenance de certains pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale s'était quelque peu améliorée. Toutefois, il était essentiel que la communication des données s'améliore au plan qualitatif et que ces pays fassent part de leurs réactions aux conclusions de l'examen. Quarante et une Parties avaient communiqué leurs émissions de carbone noir, et trente-deux d'entre elles avaient présenté des séries chronologiques d'émissions (2000-2016). Toutefois, les données communiquées laissaient encore à désirer sur le plan de la cohérence, ce qui ne permettait pas de procéder à des analyses et à un maillage plus poussés. Le rapport de situation de l'EMEP n° 1/2018 contenait une brève évaluation des données sur les émissions de carbone noir qui avaient été communiquées⁹. Le CIPE avait coopéré avec le Programme arctique de surveillance et d'évaluation (AMAP) pour l'évaluation des données sur le carbone noir et la disponibilité des méthodes de calcul. On pouvait avoir un aperçu des données soumises par les Parties au cours du cycle de notification de 2018 à l'aide d'un visualiseur de données interactif¹⁰.

52. Le Chef du CIPE a de nouveau souligné la nécessité de communiquer de manière transparente les données d'activité (par exemple, certaines Parties déclaraient les émissions en fonction des combustibles utilisés ou de la couverture géographique, ou en termes de respect des normes) afin de faciliter le processus d'examen de l'inventaire. Le CIPE proposait également que les Parties communiquent les données d'activité, les facteurs d'émission et les émissions par type de combustible en pièce jointe à leurs rapports d'inventaire sous la forme d'un tableau Excel.

53. Le Chef du CIPE a en outre fait état des résultats de l'examen de la phase 3 en 2018 et des plans pour 2019. En 2018, les examens avaient été difficiles, car la documentation de la plupart des inventaires examinés était plutôt limitée. De plus, les réactions de la plupart des pays examinés s'étaient révélées insuffisantes. L'examen du Monténégro avait été annulé car aucune donnée n'avait été soumise à l'EMEP. Le CIPE a indiqué qu'en 2018, 62 % des saisies de données d'émissions dans les ensembles de données destinées aux modélisateurs avaient consisté en données déclarées – dont 4 % de données remplacées – tandis que 38 % avaient seulement eu pour objet de combler des lacunes (selon les estimations des experts). Afin d'améliorer la fiabilité des données d'émission pour les modélisateurs, il importait aussi que les Parties qui n'avaient pas saisi de données maillées dans le nouveau système en 2017 ou en 2018 le fassent en 2019. Les Parties devraient également fournir un historique des données d'émissions maillées dans une résolution de 0,1° x 0,1° de longitude/latitude pour les années 1990, 1995, 2000, 2005 et 2010. Les données maillées rapportées dans l'ancienne résolution de 50 x 50 km et les données

⁹ Hilde Fagerli et al., « Transboundary particulate matter, photo-oxidants, acidifying and eutrophying components », EMEP Status Report 1/2018 (Oslo, Institut météorologique norvégien, 2018).
Disponible à l'adresse suivante : http://emep.int/publ/reports/2018/EMEP_Status_Report_1_2018.pdf.

¹⁰ Voir www.ceip.at/ms/ceip_home1/ceip_home/status_reporting/2018_submissions/.

soumises après la date limite du 1^{er} mai n'avaient pas pu être incluses dans l'ensemble de données destinées aux modélisateurs. Dans la nouvelle résolution, le CIPE avait également calculé des données maillées pour la période 2000-2015. En 2018, une mise à jour des ensembles de données indirectes s'appuyant sur la base de données des émissions pour la recherche atmosphérique globale (de v4.2 à v4.3.1), ainsi qu'une mise à jour de l'ensemble de règles pour l'allocation automatisée du maillage de base avaient été effectuées. Pour les émissions du transport maritime, des variables de substitution basées sur les données de l'Institut météorologique finlandais avaient été utilisées pour 2015 et 2016. Pour les émissions historiques du transport maritime (2000-2014), les données finlandaises avaient été ajustées en tenant compte des tendances qui s'étaient dégagées des données élaborées dans le cadre du projet Monitoring Atmospheric Composition and Climate (MACC)-III, lequel s'inscrit dans le programme Horizon 2020 de l'Union européenne, et en s'appuyant sur le rapport de l'International Council on Clean Transportation¹¹. L'ensemble du processus avait fait l'objet de rapports qui étaient disponibles sur le site web du CIPE¹². Parmi les autres améliorations prévues pour 2018-2019, il fallait citer un travail de comparaison avec les données du service Copernicus de surveillance de l'atmosphère, et le téléchargement des données d'émissions actuelles par maille du CIPE/EMEP sur le site du portail dédié aux émissions de composés dans l'atmosphère et de la compilation de données annexes (Emissions of atmospheric Compounds and Compilation of Ancillary Data – ECCAD)¹³.

54. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Se sont félicités des efforts déployés pour mettre à jour le *Guide EMEP/AEE pour l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques* en vue de publier une version actualisée en 2019 ;

b) Ont salué les progrès réalisés dans la mise à jour du modèle de l'annexe I pour la notification des émissions et chargé l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions de fournir une version finale pour la cinquième session commune en 2019 ;

c) Ont noté les expériences de l'utilisation faite en 2018 des méthodes et procédures mises à jour, y compris les corrections techniques et les deux documents connexes ; ont demandé à l'Équipe spéciale de regrouper ces deux documents en un seul et décidé de le transmettre à l'Organe exécutif pour examen et approbation à sa trente-huitième session¹⁴ ;

d) Ont pris note de la feuille de route pour la modification de la façon de procéder concernant la notification de la composante condensable des émissions de particules présentée dans un document informel (au titre du point 14 b)), qui supposait la mise à jour des directives techniques, et ont demandé à l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et à l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation de finaliser le document technique et la mise à jour des modèles de notification pour tenter d'en savoir plus sur les pratiques actuelles dans les pays ;

e) Ont exprimé leur soutien à l'effort de collaboration entre les communautés chargées de l'inventaire des émissions et de la modélisation dans le souci d'améliorer l'inventaire des émissions ;

f) Se sont félicités des efforts déployés par les Parties pour communiquer en 2017 et 2018 des données d'émissions maillées en haute résolution et ont pris acte des résultats encourageants, au plan de la qualité de ces données, au vu de l'évaluation effectuée par le CIPE et le CSM-O.

¹¹ Naya Olmer et al., *Greenhouse gas emissions from global shipping, 2013-2015* (Washington, D.C., International Council on Clean Transportation, 2017).

¹² Voir www.ceip.at/ms/ceip_home1/ceip_home/status_reporting/2018_submissions/.

¹³ Voir <https://eccad.aeris-data.fr>.

¹⁴ Mise à jour des méthodes et procédures à suivre pour les examens techniques des inventaires des émissions de polluants atmosphériques communiqués dans le cadre de la Convention (ECE/EB.AIR/2018/8).

g) Ont invité les Parties qui n'avaient pas encore soumis de données dans la nouvelle résolution à le faire en 2019. Les Parties devraient également transférer les émissions historiques (1990, 1995, 2000, 2005 et 2010) dans la nouvelle résolution. Ces données devraient être communiquées par les Parties au plus tard le 1er mai (le 15 juin pour l'Union européenne) afin de permettre leur vérification et leur prise en compte dans les modèles de l'EMEP ;

h) Ont invité les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale à poursuivre l'amélioration et la communication régulière de leurs données d'émission conformément aux Directives pour la communication des données d'émission et les projections des émissions au titre de la Convention (ECE/EB.AIR/125) et à la décision 2013/4 de l'Organe exécutif sur la communication des données d'émission et des projections des émissions en application de la Convention et de ses Protocoles en vigueur (ECE/EB.AIR/122/Add.1) ;

i) Ont salué les efforts déployés par l'Union européenne pour harmoniser, avec ceux de la Convention, les examens des inventaires nationaux réalisés dans le cadre de la Directive fixant des plafonds d'émission nationaux, et ont recommandé que les deux processus d'examen continuent d'être coordonnés en ce qui concerne les priorités, les champs d'application, les ressources (experts) et les délais, afin d'assurer la cohérence et la complémentarité et d'éviter les chevauchements possibles, les doubles emplois et les conclusions contradictoires, exprimant en outre le souhait que ces efforts de coordination soient évalués à l'achèvement du cycle quinquennal 2018-2022 ;

j) Ont approuvé le plan ci-après pour les examens de l'inventaire des émissions au titre de la troisième étape :

i) 2019 – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Fédération de Russie, Géorgie, Monténégro, Norvège, Serbie et Turquie ;

ii) 2020 – Islande, Kazakhstan, Kirghizistan, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Monaco, Suisse et Union européenne.

k) Ont invité les Parties censées procéder à un examen approfondi en 2019 à présenter dans les délais leur nomenclature pour les tableaux de notification des données et leurs rapports d'inventaire, de telle façon que les examens puissent avoir lieu ;

l) Se sont félicités du fait que les Parties avaient fourni des ressources suffisantes aux examinateurs invités pour leur permettre de participer au processus d'examen, y compris le calcul des corrections techniques, et les a invitées à continuer de fournir ce soutien à l'avenir.

B. Mesures et modélisation

55. Un coprésident de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation a fait rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail 2018-2019, y compris les points saillants de la réunion annuelle de l'Équipe spéciale qui s'était tenue à Genève du 2 au 4 mai 2018. L'attention s'était portée sur les progrès de l'étude « Twin Site » consacrée à l'évaluation du transport à longue distance de la pollution atmosphérique dans les zones urbaines. Des études de cas nationales entreprises par les Parties en collaboration avec le CSM-E sur l'évaluation des métaux lourds et des POP avaient également été présentées. Les Parties avaient en outre collaboré activement à la campagne de terrain sur le carbone noir coordonnée par le CCQC, qui s'était tenue à l'hiver 2017-2018. Enfin, les activités liées à l'évaluation des impacts de la pollution atmosphérique et les liens avec le Groupe de travail des effets avaient été présentés. La prochaine réunion de l'Équipe spéciale serait accueillie par l'Espagne au cours de la deuxième semaine de mai 2019 (dates exactes à déterminer).

56. Un représentant du CSM-E a exposé dans les grandes lignes les activités menées en 2018 par le CSM-E et le CCQC dans le domaine de l'évaluation de la pollution par les POP. Les données du réseau de surveillance de l'EMEP sur les POP et leur analyse ont été présentées, et la nécessité de mesures complémentaires des POP provenant d'autres réseaux

compte tenu des nouvelles priorités de la Convention a été soulignée (par exemple, une résolution spatiale plus fine pour l'évaluation de la pollution, ou encore l'accent mis sur l'échelle urbaine). Les résultats de l'évaluation du modèle ont été débattus, en mettant l'accent sur les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Une attention particulière a été accordée aux écarts entre les résultats de la modélisation et les mesures, lesquels écarts avaient été identifiés grâce à une analyse effectuée dans le cadre d'études de cas spécifiques de la pollution par le benzo(alpha)pyrène pour la France et l'Espagne en coopération avec des experts nationaux. Il a été conclu qu'une amélioration supplémentaire de l'évaluation des modèles de HAP passerait nécessairement par un affinement des inventaires d'émissions officiellement notifiés, en particulier pour les secteurs de la combustion résidentielle et de l'agriculture. L'importance de la coopération avec le groupe de travail sur les HAP récemment créé par l'Équipe spéciale de la santé a également été soulignée en ce qui concerne l'évaluation de l'exposition de la population à des niveaux élevés de pollution et l'échange d'informations sur les POP avec diverses organisations, dont l'Union européenne (Réglementation sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques)¹⁵, la Commission pour la protection du milieu marin dans la zone de la mer Baltique, et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

57. Un représentant du CSM-E a donné un aperçu des activités menées en matière d'évaluation de la pollution par les métaux lourds, en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité d'évaluation et sur la coopération scientifique. Il a fait le point sur l'état actuel de l'évaluation des modèles opérationnels de pollution par les métaux lourds et a évoqué les nouveaux défis de la surveillance des métaux lourds au sein de l'EMEP. Une attention particulière a été accordée au travail de coopération pour une évaluation de la pollution par les métaux lourds à l'échelle nationale, y compris l'évaluation des émissions nationales et la quantification de la pollution urbaine. L'intervenant a également fourni des informations sur la coopération scientifique avec d'autres organismes internationaux, dont le PNUE et l'AMAP (Global Mercury Assessment 2018).

58. Un représentant du CSM-O a donné un aperçu des activités menées l'année dernière dans le domaine de la modélisation de l'acidification, de l'eutrophisation et des photo-oxydants. Les simulations du modèle EMEP/CSM-O avaient été effectuées pour la période 2000-2016 à l'aide d'un ensemble de données d'émission actualisées sur une grille de 0,1° x 0,1° créée par le CIPE. Les données avaient été présentées dans une nouvelle interface¹⁶ de visualisation qui serait complétée par des observations et des informations sur les contributions des secteurs. Une analyse des matrices source-récepteur dans différentes résolutions spatiales avait été faite (à quoi était venue s'ajouter la prise en compte d'un nouvel ensemble de données sur les frontières des pays), d'où il était ressorti que la résolution de 0,3° x 0,2° pour les matrices source-récepteur était appropriée. Les résultats d'une étude concernant l'incidence des émissions du transport maritime international sur l'ozone dans l'espace européen avaient révélé ce qui suit :

a) Le choix des paramètres de mesure de l'ozone était important au regard de la quantité relative des émissions européennes et des émissions du transport maritime international ;

b) L'incidence des émissions du transport maritime en dehors du domaine de l'EMEP était significative.

59. S'agissant des plans à faire pour les prochaines années, un point important serait d'illustrer et de quantifier les incertitudes dans la modélisation source-récepteur dues à la modélisation des aérosols organiques secondaires, y compris la question des condensables.

¹⁵ Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la Directive 1999/45/CE et abrogeant le Règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le Règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la Directive 76/769/CEE du Conseil et les Directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, *Journal officiel de l'Union européenne*, L. 396 (2006), p. 1 à 849.

¹⁶ Voir <https://aerocom-trends.met.no/EMEP/>.

60. Un représentant du CCQC a présenté l'état d'avancement du programme de mesure de l'EMEP mené en 2016 avec le CSM-O, notamment quant à l'état des observations et aux résultats des modèles en rapport avec les particules. Il a été rappelé aux Parties de communiquer leurs données d'observation avant le 31 juillet. Pour les données de 2016, seulement 60 % des Parties avaient présenté leur rapport à temps. Le CCQC a rendu compte d'une période de mesure intensive sur la répartition des sources de composés carbonés provenant de combustibles fossiles et de la combustion du bois à l'hiver 2017-2018. Les travaux en la matière avaient nécessité une coopération entre l'EMEP et plusieurs autres réseaux et groupes intéressés par le sujet. Au total, 60 sites avaient participé, dont 27 sites urbanisés. Les premiers résultats devaient être examinés à l'occasion de la prochaine réunion de la Coopération européenne en science et technologie dans le cadre de l'action Chemical On-Line cOmpoSition and Source Apportionment of fine aerosoL, et un ensemble final de données serait présenté et examiné lors de la réunion de printemps de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation (Madrid, 7-9 mai 2019).

C. Modèles d'évaluation intégrée

61. Un coprésident de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée a rendu compte de la quarante-septième réunion de l'Équipe spéciale (Brescia, Italie, 8 et 9 mai 2018) en mettant l'accent sur l'élaboration du plan de travail, les plans nationaux de qualité de l'air et les développements récents en matière de modèles d'évaluation intégrée. Il a rendu compte d'un atelier sur les mesures locales organisé en collaboration avec le Forum sur la modélisation de la qualité de l'air en Europe (FAIRMODE) et axé sur les mesures locales (Tallinn, 28 et 29 juin 2018). Les éléments du plan de travail 2018-2019 de l'Équipe spéciale étaient notamment : l'amélioration des estimations de coûts dans le modèle GAINS¹⁷ et l'évaluation des coûts de l'inaction (en collaboration avec l'Équipe spéciale des questions technico-économiques) ; l'élaboration d'un rapport d'évaluation de l'ammoniac (avec l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et le Groupe de travail des effets) ; la mise sur pied d'un groupe d'experts sur la qualité de l'air dans les villes ; et l'application de méthodes d'évaluation intégrée en dehors de la région de la CEE, tenant compte des liens à établir avec plusieurs objectifs de développement durable. L'atelier susmentionné, réunissant l'Équipe spéciale et le Forum FAIRMODE, et un autre atelier s'étant tenu à Utrecht, aux Pays-Bas, les 16 et 17 février 2017, avaient illustré le besoin d'une meilleure coordination entre les échelles géographiques. Le 30 novembre 2018, une réunion de cadrage avait été organisée à Bruxelles pour rédiger le mandat et les résultats attendus du groupe d'experts sur la qualité de l'air dans les villes et pour définir la valeur ajoutée et les liens avec les réseaux existants. La quarante-huitième réunion de l'Équipe spéciale se tiendrait à Berlin les 23 et 24 avril 2019. Outre l'avancement du plan de travail, l'Équipe spéciale évaluerait les coûts et les avantages pour la santé des plans nationaux portant sur la qualité de l'air.

62. Le Chef du CMEI a informé les participants des applications récentes de méthodes d'évaluation intégrée dans des secteurs extérieurs à la région de la CEE, avec des exemples concernant l'Asie. L'une des principales conclusions était que l'Asie ne devait pas se contenter des mesures classiques de lutte contre la pollution atmosphérique si elle entendait parvenir dans le futur à une qualité de l'air acceptable, notamment dans le domaine de l'agriculture.

63. En ce qui concernait les modèles d'évaluation intégrée, l'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont réaffirmé l'importance de la prise en compte des échelles locale et urbaine dans les modèles d'évaluation intégrée et à des fins politiques, comme le montraient les récents travaux menés dans le cadre de la Convention ;

b) Ont une nouvelle fois invité les Parties à nommer des représentants au sein du Groupe d'experts sur la qualité de l'air dans les villes, à communiquer leurs nouvelles estimations de coûts au CMEI, et à proposer des contributions en nature pour la rédaction

¹⁷ Voir <http://gains.iiasa.ac.at/models/>.

de rapports sur l'ammoniac, les coûts de l'inaction et les mesures sectorielles globales, comme cela avait été prévu.

D. Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère

64. Les coprésidents de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques (HTAP) ont donné aux participants un bref aperçu de trois réalisations : un numéro spécial de la revue *Atmospheric Chemistry and Physics* intitulé « Global and regional assessment of intercontinental transport of air pollution: results from HTAP, [Air Quality Model Evaluation International Initiative] (AQME II) and [Model Intercomparison Study] (MICS) » contenant 48 articles¹⁸ ; un rapport, encore à paraître, du Centre commun de recherche sur le thème de la science au service de la politique, intitulé « Global trends of methane emissions and their impacts on ozone concentrations » (l'évolution des émissions de méthane et leurs effets sur les concentrations d'ozone dans le monde) ; et une introduction à l'outil open-source en ligne FAST Scenario Screening Tool (openFASST) qui permet de passer au crible divers scénarios en utilisant les résultats de la modélisation HTAP2.

65. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont noté que les expériences de modélisation du HTAP2 présentées dans le numéro spécial susmentionné de la revue *Atmospheric Chemistry and Physics* confirmaient de manière générale les conclusions pertinentes, du point de vue de la politique à suivre, des expériences menées au titre du HTAP1, telles que documentées dans l'évaluation 2010 de l'Équipe spéciale (ECE/EB.AIR/2010/10). En particulier :

i) La dispersion des estimations de l'ozone résultant de l'ensemble des modèles HTAP2 était comparable à celle du HTAP1, bien que les modèles du HTAP2 se soient appuyés sur les mêmes données d'émission ;

ii) Les concentrations annuelles moyennes d'ozone en Europe étaient plus sensibles aux variations des émissions en dehors de l'Europe qu'aux variations des émissions en Europe ;

iii) Pour ce qui est de leur apport régional et non-régional à la pollution atmosphérique, les estimations données par les modèles régionaux ont fait apparaître une incidence plus marquée sur la santé que les modèles mondiaux, ce qui s'expliquait très probablement par leur capacité à relever des valeurs de crête ;

iv) C'est en grande partie des changements à venir au niveau des émissions hors d'Europe et des concentrations mondiales de méthane que dépendraient les futurs niveaux annuels moyens d'ozone en Europe.

b) Ont recommandé, comme indiqué dans le plan de travail 2018-2019, de continuer à établir, à l'intention des décideurs, un résumé sommaire des résultats rapportés dans la revue *Atmospheric Chemistry and Physics* et de ceux obtenus à l'aide de l'outil openFASST pour permettre aux experts d'explorer les implications des résultats de la modélisation HTAP2 ;

c) Ont rendu hommage à M. Frank Dentener (Pays-Bas) pour sa contribution tout au long du parcours de l'Équipe spéciale et pour ses sept années de service en tant que coprésident, puisqu'il a annoncé son intention de quitter la coprésidence à la fin de 2018.

66. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont noté que tous les rapports utiles à l'évaluation des progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2018-2019 avaient été établis en temps voulu par les centres EMEP, et ont approuvé les résumés des rapports pour 2018 sur la situation de l'EMEP et les rapports techniques, y compris les rapports supplémentaires, qui sont

¹⁸ https://www.atmos-chem-phys.net/special_issue390.html.

disponibles sur le site Web¹⁹, et qui sont énumérés dans un document informel soumis à la session commune (au point 13 de l'ordre du jour) ;

b) Ont accueilli avec satisfaction et hautement apprécié les principaux messages et résultats des travaux réalisés par tous les centres et équipes spéciales de l'EMEP présentés à la session et résumés dans le rapport commun de 2018 (ECE/EB.AIR/GE.1/2018/3-ECE/EB.AIR/WG.1/2018/3) ;

c) Se sont félicités des informations fournies sur l'état d'avancement de l'exécution des activités relatives à l'EMEP prévues dans le plan de travail pour 2018-2019, telles qu'elles ont été présentées pendant la session et dans les publications et rapports connexes ;

d) Ont reconnu la nécessité d'améliorer la coopération à long terme entre l'EMEP et d'autres organes subsidiaires au titre de la Convention, ainsi qu'avec l'AMAP et les Conventions de Minamata et de Stockholm, afin d'améliorer le transfert de connaissances scientifiques et de renforcer les capacités aux niveaux régional et mondial.

IX. Plan de travail pour 2018-2019 relatif à l'application de la Convention

A. Recommandations du groupe chargé de l'examen des politiques

67. Le Président du groupe chargé de l'examen des politiques a présenté les principaux éléments de la stratégie à long terme actualisée qui présentaient un intérêt au regard des activités scientifiques menées dans le cadre de la Convention. À la suite des débats de la présente session, le Groupe de travail des effets et l'Organe directeur de l'EMEP ont fait part de leurs réactions dans des commentaires écrits transmis au Président du groupe chargé de l'examen des politiques. Ces commentaires seraient intégrés dans le projet final de la stratégie à long terme actualisée. On s'attendait que le projet de stratégie soit débattu et approuvé par l'Organe exécutif à sa trente-huitième session en décembre 2018.

B. Actualisation des mandats des centres et des équipes spéciales

68. Les participants ont examiné les projets de mandats révisés des équipes spéciales et des centres relevant du Groupe de travail des effets et de l'Organe directeur (document informel). Comme demandé par le Bureau de l'Organe exécutif, les versions finales des mandats seraient préparées par les présidents du Groupe de travail, de l'Organe directeur et du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, avec l'appui du secrétariat. Les participants ont décidé de transmettre les projets de mandat à l'organe exécutif pour examen. Il était prévu que les projets de mandats soient finalisés et adoptés par l'Organe exécutif à sa trente-huitième session en décembre 2018, en tenant compte de la révision de la stratégie à long terme de la Convention.

C. Mise à jour des stratégies pour les programmes scientifiques au titre de la Convention

69. Les participants ont débattu de la nécessité d'actualiser les stratégies de l'EMEP et du Groupe de travail des effets. Les projets de stratégies actualisées devaient être élaborés en vue de leur examen par l'Organe directeur et le Groupe de travail lors de la cinquième session commune (Genève, 9-13 septembre 2019) et harmonisés avec la mise à jour de la stratégie à long terme de la Convention.

70. Un représentant du CCQC a présenté l'avant-projet d'une stratégie de surveillance révisée de l'EMEP pour l'année 2020 et au-delà. Le projet de stratégie a été préparé suite aux débats au sein de l'Équipe spéciale sur les mesures et la modélisation ayant porté sur

¹⁹ Voir www.emep.int.

les exigences techniques à l'occasion d'une session spéciale qui s'est tenue dans le cadre de sa réunion en mai 2018. Les Parties avaient ensuite été invitées à faire part de leurs observations avant juin 2018. Une première version du texte général avait également été présentée. Un projet final serait présenté et débattu lors de la réunion de l'Équipe spéciale au printemps 2019.

X. Questions financières et budgétaires

A. Financement du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

71. Le secrétariat a présenté les éléments du premier chapitre de la note sur les questions financières et budgétaires (ECE/EB.AIR/GE.1/2018/19-ECE/EB.AIR/WG.1/2018/12). Cette note exposait, pour approbation par l'Organe exécutif à sa trente-huitième session, le projet de barème des contributions obligatoires pour 2019-2020, calculées sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2016-2018²⁰.

72. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont pris note de l'état des contributions au financement de l'EMEP en 2018, tel que présenté dans le tableau 1 de la note sur les questions financières et budgétaires ;

b) Ont approuvé l'utilisation des ressources par les centres de l'EMEP en 2017, telle que présentée dans le tableau 2 de la note ;

c) Ont pris note d'un projet de budget de l'EMEP pour 2019, pour examen et approbation par l'Organe exécutif à sa trente-huitième session. Le budget total pour 2019 serait le même que pour 2018, mais avec la répartition suivante entre les centres : CMEI – 165 000 dollars É.-U. ; CCQC – 830 000 dollars ; CSM-O – 580 000 dollars ; CSM-E – 465 000 dollars ; et CIPE – 250 000 dollars. Le budget proposé – en plus du financement des activités obligatoires des centres – comprenait des fonds destinés à financer les activités prioritaires couvrant la surveillance, la modélisation et les questions liées aux émissions ;

d) Ont exhorté les Parties au Protocole relatif au financement à long terme de l'EMEP à envisager d'apporter des contributions volontaires, afin que les travaux puissent être menés comme prévu dans le projet de plan de travail pour 2018-2019 ;

e) Ont invité toutes les Parties qui n'avaient pas encore versé leurs contributions pour 2018 à le faire dès que possible ;

f) Ont invité le Bureau de l'Organe directeur de l'EMEP à débattre du budget des centres de l'EMEP pour 2020 à sa prochaine réunion en 2019, en tenant compte des progrès dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2018-2019.

B. Financement des activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme de l'EMEP

73. Conformément à la décision révisée 2002/1 de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/77/Add.1 et ECE/EB.AIR/91/Add.1, annexe III), le secrétariat a présenté les éléments du chapitre II de la note sur les questions financières et budgétaires intéressant le financement des activités de base non visées par le Protocole de l'EMEP. Il a communiqué des informations actualisées sur les contributions en espèces versées au fonds d'affectation spéciale en 2017-2018.

²⁰ Voir la résolution A/RES/70/245 de l'Assemblée générale relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (adoptée par l'Assemblée générale le 23 décembre 2015).

74. La Suède a exprimé le souhait de transformer le JEG DM en un autre centre relevant du Groupe de travail des effets, dans lequel l'accent serait mis sur la modélisation dynamique. Cela nécessiterait une modification de la décision 2002/1. La Suède a demandé au Président du Groupe de travail de porter la question à l'attention de l'Organe exécutif.

75. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont pris note de la demande de la Suède et des éléments pertinents de la note sur les questions financières et budgétaires ;

b) Ont invité le secrétariat à donner des informations sur l'état des contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets en date du 30 novembre 2018, et à le soumettre à l'Organe exécutif à sa trente-huitième session ;

c) Ont recommandé que l'état des contributions serve de base à l'établissement du budget pour cofinancer des activités relatives aux effets en 2019 ;

d) Ont demandé à l'Organe exécutif d'encourager les Parties à verser chaque année leurs contributions au fonds d'affectation spéciale avant le 30 novembre ;

e) Ont noté avec satisfaction l'appui essentiel apporté au Groupe de travail, pour ses activités relatives aux effets, par les pays chefs de file et les pays et organismes qui hébergent les centres de coordination, organisent des réunions et financent les activités de leurs centres nationaux de liaison, ainsi que la participation active d'experts nationaux aux travaux réalisés au titre de la Convention ;

f) Ont également noté avec satisfaction le montant des contributions volontaires en espèces mises à disposition en 2017-2018, tout en invitant de nouveau l'ensemble des Parties qui ne l'avaient pas encore fait à contribuer au fonds d'affectation spéciale pour le financement des activités relatives aux effets ;

g) Ont souligné la nécessité d'assurer un financement stable et sur le long terme des activités relatives aux effets, et noté la baisse de l'appui fourni par les Parties à cet élément important des activités de la Convention.

XI. Clôture de la quatrième session commune

76. L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets ont adopté les principales décisions prises au cours de leur quatrième session commune. Les deux organes ont provisoirement convenu de tenir leur cinquième session commune à Genève, du 12 septembre (après-midi) au 16 septembre 2019 (matin).
